



La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 113-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le mardi 8 septembre 2026 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 113-2025 pour la propriété sise au 373, montée Bussière à La Pêche connue sous le lot 5 519 392 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un bâtiment principal à l'intérieur de la zone tampon, pour une superficie d'implantation de soixante-quatorze virgule cinq mètres carrés (74,5 m²) au sol.

La séance publique aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de La Pêche, située au 99, route Principale Est à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 19^e jour du mois d'août deux mille vingt-six (2026).

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 19 août 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim